



CNSNMM PREMANON

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES
ET DE SERVICES**

**FOURNITURE ET LIVRAISON
D'UN ENGIN DE DAMAGE NORDIQUE
NEUF OU DE DEMONSTRATION EQUIPE DE QUATRE
TRACEURS**

Procédure adaptée

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)**

Marché de fourniture passé en vertu de(s) article(s)
27 du Code des marchés publics

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

26.10.2026 à 12 HEURES

ENTITE ADJUDICATRICE

**Ecole Nationale des sports de montagne
35 route du Bouchet, 74400 Chamonix Mont Blanc
Site du CNSNMM, 1848 route des Pessettes, 39220 Prémanon**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture et livraison d'un engin de damage nordique neuf équipé de quatre traceurs, tel que décrit dans le Cahier des Clauses Techniques (CCT).

Les prestations comprennent :

- La mise en œuvre de cet engin
- Le montage des équipements et accessoires,
- Les essais et réglages divers,
- La formation à leur utilisation dans des conditions optimum,
- La formation à leur entretien pour toutes les opérations courantes : mécaniques, électriques, hydrauliques,
- La garantie 3 ans de ce matériel.

OPTION 1 : reprise d'une machine d'occasion du CNSNMM (fiche détaillée dans CCT)

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUE DU MARCHE

2-1 Etendue de la consultation et choix de la procédure

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée conformément à l'article 27 du Code des Marchés Publics.

2.2- Décomposition en tranches et en lots

Le présent marché prévoit 1 seul lot.

2.3- Variantes

Les candidats ne sont pas autorisés à proposer des variantes au cahier des charges. Ils devront répondre au marché de base.

2.4-Option

Reprise d'une machine d'occasion de la marque pistenbully 400 4F. Le CNSNMM a mis en vente cette machine pour la céder en dehors du marché, mais il se peut que la reprise soit traitée dans ce marché.

2.5 -Durée du marché ou délai d'exécution

Le délai de livraison est de 90 jours maximum à compter de la date de notification. Les candidats préciseront leur propre délai de livraison et la date de livraison prévue qui deviendra le délai contractuel.

2.6- Modifications de détails au dossier de Consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de

consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans ne pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2.7– Délai de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, rappelée en page de garde du présent règlement de la consultation.

2.8-Unité Monétaire

La personne publique choisit comme monnaie de compte et monnaie de paiement l'Euro.

ARTICLE 3 – CONTENU ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

3.1 - Contenu du dossier de Consultation

Le dossier de consultation remis à chaque candidat est composé des documents suivants :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le présent règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses techniques (CCT)

3.2 - Retrait du dossier de Consultation

Le dossier de consultation peut être retiré en accès libre à compter de la publication sur simple téléchargement sur la plateforme : **PLACE marché public de l'état**

Le candidat devra obligatoirement indiquer une adresse mail de référence lors du retrait du dossier.

ARTICLE 4 : PRESENTATION et REMISE DES OFFRES

4.1 – Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Dossier candidature

- Lettre de Candidature et habilitation du mandataire par ses contractants (DC1). –

La lettre de candidature (DC1) *téléchargeable en ligne* - <http://www.marchespublicspme.com/dc1.html>

- La déclaration du candidat (DC2).

La déclaration du candidat (DC2) *téléchargeable en ligne* -<http://www.marchespublicspme.com/dc2.html>

- Copie de l'état annuel des certificats reçus visés par le Trésorier Payeur Général (imprimé NOTI2).

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Copie du jugement (ou des jugements) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.

- Les certificats de qualité ou de capacité délivrés par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.
- Présentation d'une liste des principales fournitures et des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Un RIB pour le candidat et chaque sous-traitant.

Dossier offre

- L'acte d'Engagement daté et signé.
- Le Cahier des Clauses Techniques (C.C.T) daté et signé.
- Un devis détaillé.
- Le mémoire technique du candidat relatif à l'exécution du marché et comprenant notamment :

Les descriptifs techniques : une présentation du produit proposé est obligatoire.

Tous les documents explicatifs seront exclusivement écrits en français

Les conditions de livraison

Les conditions de SAV

Les garanties proposées par le constructeur

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe 1 de l'acte d'engagement :

4.2 – Conditions d'envoi ou de remises des offres

- Par transmission électronique des offres :

La remise des offres s'effectue uniquement par le biais de la plateforme de dématérialisation « **PLACE** » Les offres sont à déposer dans le délai précisé en page de garde. Elles devront contenir les dossiers de candidature et offres visés aux articles 5.2.1 et 5.2.2 ci-avant.

Le dossier portera la mention suivante :

COORDONNEES

Offre pour :

Fourniture et livraison d'un engin de damage nordique neuf ou de démonstration équipée de quatre traceurs

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES

Critères de sélection des candidatures :

Justifications telles que définies au 4.1 du présent règlement de consultation.

Critères de jugement des offres :

Critères d'attribution	Pondération
La valeur technique	0.40
Le prix	0.50
SAV et Environnement	0.10

Après élimination des offres non-conformes ou anormalement basses, chaque critère sera noté de **0 à 20** sur la base des informations fournies dans les dossiers.

En fonction de la pondération, une note globale sera déterminée pour chacune des offres, l'offre obtenant la meilleure note étant classée première.

Pour le critère « valeur technique » :

L'appréciation se fait sur l'analyse du mémoire technique et des descriptifs techniques, décrivant notamment :

Performances, consommation, équipements et accessoires, ergonomie, confort, éléments de sécurité, durée de garantie et possibilité d'extension, coût maintenance, formation du personnel à la machine.

La note maximale sur le critère « valeur technique » avant application du coefficient de pondération est de **20** points.

Détail de la notation pour déterminer la valeur technique :

- Performances, consommation, équipements et accessoires, ergonomie, confort, éléments de sécurité, options : noté sur **14** points
- Coût maintenance, conditions de livraison et de formation des employés à la machine : noté sur **6** points

Pour le critère « prix » :

La notation se fait par une comparaison avec l'offre moins disante après élimination des offres anormalement basses et non conformes.

La note maximale (**20**) sera attribuée à l'offre la moins onéreuse. Les autres notes seront définies selon l'écart proportionnel entre l'offre considérée et l'offre la moins onéreuse, d'après la formule suivante :

$$NP = 20 \times \frac{\text{offre moins onéreuse}}{\text{Offre considérée}}$$

La note maximale sur le critère « prix » avant application du coefficient de pondération est de **20** points.

Pour le critère « SAV et Environnement » :

L'appréciation se fait sur l'analyse des descriptifs environnementaux et de service après-vente, décrivant notamment :

Conditions du service après-vente, et assistance technique, qualité environnementale des produits et prestations proposés.

La note maximale sur le critère « SAV et Environnement » avant application du coefficient de pondération est de **20** points.

Détail de la notation pour déterminer la valeur « SAV et Environnement » :

- Critères environnementaux : noté sur **8** points

- Conditions du service après-vente et assistance technique : noté sur **12** points

Note globale

La note globale sur 20 est obtenue en pondérant la note de chaque critère de la façon suivante :

$$N = (\text{Valeur Technique}) \times \mathbf{0.40} + (\text{Prix} \times \mathbf{0.50}) + (\text{SAV} \times \mathbf{0.10})$$

Le classement des offres s'effectue de la note N la plus élevée, classée première, à la note N la moins élevée, classée dernière.

En cas d'égalité de note, il sera pris en compte l'offre qui aura la meilleure note sur les critères de poids les plus élevés, puis en cas de nouvelle égalité, l'offre la moins disante sera retenue.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse ci-dessous :

nicolas.michaud@ensm.sports.gouv.fr

La réponse qui pourra être personnalisée ou diffusée à l'ensemble des candidats ayant retirés le DCE sera faite par la même voie.

ARTICLE 7 : DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de déclarer à tout moment la procédure sans suite.